

PROTOCOLE D'UTILISATION DE LA SALLE HENRI POINT POUR LES UTILISATIONS VIDEOS

Retransmissions de matchs ou évènements sportifs, Cinévet, etc...

Je, soussigné(e)....., promotion :.....
n° tél. :....., pour le club, demande
l'occupation de la salle de boum de VetAgro Sup pour la soirée du/.../20..., à l'occasion
de.....

Je m'engage à respecter les conditions d'utilisation de cette salle, à savoir :

- Le protocole doit être signé **15 jours** avant la date d'utilisation de la salle.
- La capacité de la salle Henri Point est limitée à **236 personnes**.
- Respect du matériel vidéo, et conformation à suivre la notice d'utilisation
- Modération dans le volume sonore (les voisins immédiats ne devant pas être dérangés par le bruit)
- Limitation de tout débordement à l'extérieur de la salle.
- En cas de souci majeur lors de la soirée, contacter la loge de l'école : 04.78.87.25.25
- **Nettoyage** de la salle et **nettoyage des abords de la salle**. Une amende sera imputée en cas de non respect.
- 0h00 : extinction du matériel audio-vidéo, 0h30 : fermeture de la salle (au plus tard)
- Réparation des dégâts éventuellement occasionnés lors de cette soirée, en l'absence de réparation sous 15 jours, nous ferons intervenir une société pour les effectuer et la facture sera adressée au club ou au responsable de la soirée.
- Les personnes autres que les étudiants de VetAgro Sup ne sont pas autorisées à participer à la soirée.

Je m'engage également à verser une **caution de 200 €** à l'ordre du **Cercle Bourgelat**, ceci afin de compenser d'éventuels dégâts de la salle Henri Point. Il sera demandé un complément en cas de dégradation dépassant le montant de la caution.

En cas de problèmes, le club organisateur, ou a défaut l'organisateur, sera tenu personnellement responsable devant la direction de VetAgro Sup.

Fait à Marcy-l'Etoile, le/.../20...

le Directeur

le Président du cercle

le VPF

le demandeur de VetAgro Sup